



CFE-CGC Télécoms

59, rue du Rocher - 75008 Paris

Tél : 01 55 30 12 12

contact@cfecgc-telecoms.org

Contribution de la CFE-CGC Télécoms à consultation publique de l'ARCEP

Les Réseaux d'Initiatives Publiques (RIP) ont été créés afin d'accélérer le déploiement du FTHH/B sur l'ensemble du territoire national. Les RIP ont des situations géographiques très diverses, des structures topologiques uniques comparées aux zones AMI et zones denses.

La structure de leur coûts opérationnels sont ainsi très diverses. Un même RIP aura différents types de génie civil, des coûts d'accès au génie civil tiers variés sur sa géographie dépendant en fonction des propriétaires et des communes, des constructions aériennes (Poteaux, Façade...) plus ou moins sensible aux aléas climatiques.

La taxation locale sera généralement supérieure (en taux) à celle d'un réseau en zone dense ou AMI.

Le faible nombre de prise dans chaque RIP rend une péréquation des coûts à la prise périlleuse. En effet les structures aériennes sensibles aux aléas climatiques et accidents auront des coûts à la prise en réalité sensiblement supérieur à un réseau enterré en dépit de la différence de coût de construction.

Les coûts de raccordements des habitations en zone non urbaine sont très supérieurs aux coûts de raccordement d'une connexion satellite LEO. Cela rend mécaniquement les zones très peu denses difficile à remplir et impossible à rentabiliser même sur le très long terme.

Les RIP sont aujourd'hui de manière structurelle en situation difficile voire mortelle de part trois vices de conception :

- Une structure de financement mortifère
- Une régulation défaillante
- Taille trop petite ne permettant pas la rentabilité

1. Une structure de financement mortifère :

Les différents réseaux ont été attribués principalement à trois sociétés (i) orange Concession, (ii) XP Fibre, (iii) Altitude Infra et (iv) Lumiere. Les sociétés ou fiberco ont acquis des droits à construire et une concession exclusive sur des territoires souvent sans continuités. Les propriétaires de ces sociétés ont vendu une part conséquente de celle-ci à des investisseurs financiers.

Ces investissements ont représenté un profit immédiat pour les propriétaires initiaux (Orange SA, Altice France, Altitude Télécom). Ainsi donc l'entrée des financiers ne s'étant pas ou peu faite par augmentation de capital, les concessionnaires ont dû s'endetter lourdement pour construire les RIP.

Un cas archétypique est XP Fibre société du groupe Altice dont les frais financiers sont le double de l'opFCF en 2025 et devrait passer à un ratio de 4x en 2026 d'après les prévisions publiées

par Altice¹. Orange Concessions et Altitude infra quant à eux ont refinancé leurs dettes en réservant une part du nouvel emprunt pour payer les frais financiers. Bref ils ont emprunté pour payer les intérêts de leurs emprunts.

Une telle structure financière est totalement impossible à supporter pour une entreprise. Sans le soutien d'actionnaire en excellente santé financière elles ne peuvent survivre, quelle que soit leur situation opérationnelle.

Il est anormal de faire peser les frais financiers de ces montages irréalistes sur le client final, et donc une remise à plat des coûts avec une prise en compte des frais financiers va renchérir les coûts des accès fibre et diminuer leur compétitivité.

Une restructuration de la dette des RIP et une transformation d'une partie des dettes en capital est aujourd'hui nécessaire afin de sécuriser la pérennité des réseaux.

2. Une régulation défailante qui entraine des recettes trop faibles

La régulation impose une convergence de prix sur tout le territoire en dépit des différences de coûts de construction, des frais financiers et des coûts de maintenance. Elle a induit une sous qualité de la construction à toutes les étapes des fournitures (câble) à l'espacement des poteaux ou la qualité du génie civil. La résistance aux aléas climatique est affaibli, la qualité de construction est faible, en conséquence aujourd'hui déjà de nombreux segments des RIP doivent être régénérés. Cela déstabilise le business case et fragilise encore l'opFCF.

Les cobuilds ont permis d'accélérer la construction des réseaux cependant ils ont considérablement amoindri le potentiel commercial des réseaux.

Traditionnellement dans le marché des télécoms les infras sont entièrement payées par 'les préventes' et les locations commerciales d'infra sont produites à coût marginal et permettent d'assurer la marge de l'opérateur d'infrastructure, et de garantir le financement de la régénération de celles-ci.

Ici les cobuilds ont été en réalité vendu à un coût inférieur aux coûts de production de l'infra et ont transféré le paiement de l'infra sur les locations commerciales. Cependant avec 4 opérateurs majeurs ayant principalement eu recours aux cobuilds (et non aux locations commerciales) le coût réel de l'infra sur la durée (incluant ses régénérations et ses frais financiers) n'est pas couvert car le segment de marché de la location commerciale a été asséché.

En forçant une péréquation au niveau de la plaque RIP et non des tarifs différenciés pour tenir compte des spécificités de chaque NRO, le régulateur a mécaniquement créé un marché où la recette est inférieure au coût (hors frais financier), ce qui rend le modèle défailant.

Le prix unique de vente des services à l'échelle du pays rend impératif un besoin de péréquation qui ne peut être atteint à l'échelle d'un RIP.

3. Une erreur d'échelle

La taille des RIP est bien trop faible pour permettre leur équilibre économique. Pour leur permettre de rentabiliser le coût de construction sur un horizon réaliste il aurait fallu des réseaux de plusieurs millions de prises chacun.

De plus leur faible poids économique les rend tributaires des conditions fixées par les grands MNO.

¹ [Microsoft PowerPoint - Altice France Q4 & FY 2025 Presentation 2026-04-28 v2](#)

4. Une concurrence déloyale des opérateurs de LEO.

A contrario de l'OPT de Polynésie Française, l'Arcep a autorisé une concurrence avec des acteurs (i) dont les coûts d'investissement sont inférieurs à ceux de la construction du réseau fibre National, (ii) ont un marché adressable en milliards de connexions, (iii) et ont un environnement fiscal leur offrant un avantage compétitif certain.

Ce choix de l'ARCEP participe à la mise en péril de l'infrastructure fibre nationale.

5. Recommandations de la CFE-CGC Télécoms

Afin d'atteindre les objectifs de péréquation des coûts, le niveau nécessaire aux économies d'échelle et le poids économique nécessaires face à leur créancier et aux 4 grands donneurs d'ordre la CFE-CGC Télécoms recommande :

- **Une fusion de l'ensemble des RIP en une seule société 'fibre de France' dont les groupes délégataires (Lumière, Altitude Infra, XP Fibre, Orange Concession ...) seraient actionnaire aux niveaux de leurs apports**
- **Une restructuration des dettes avec transformation d'une part importante en capital de manière à alléger les bilans et permettre un retour à la rentabilité sans augmentation majeure des prix.**
- **Une revue des frais de maintenance des cobuilds, ex-post, pour les aligner avec les coûts réels.**
- **Une limitation des offres satellites, tel que fait en Polynésie, afin de ne pas mettre en péril le réseau national.**